



REGLEMENT SENIORS FEMININES à 8

Ce championnat féminin séniors à 8 est ouvert pour tous les clubs affiliés à la F.F.F. et régie par le D.S.F. L'inscription de l'équipe sera effectuée quand le District aura reçu le bordereau d'engagement. Cette demande d'engagement doit être renouvelée chaque saison.

GROUPE ET DEROULEMENT :

La composition du ou des groupes de ce championnat est laissée à l'appréciation du Président de la Commission Féminine du District, en fonction du nombre d'équipes engagées :

- **Options concernant le déroulement de la saison :**
 - Une phase de brassage sur 7 journées pour les équipes inscrites en niveau 1
 - Une phase de brassage sur 5 journées pour les équipes inscrites en niveau 2
 - A l'issue de la phase de brassage, un championnat en match aller / retour par groupe de 8 équipes
 - 1 groupe appelé A composé des 4 premières de chaque groupe de brassage du niveau 1
 - 2 groupes appelés B composés des équipes classées de la 5^{ème} place à la 7^{ème} place de chaque groupe de brassage du niveau 1 ainsi que des équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} place de chaque groupe de brassage du niveau 2
 - 2 à 3 groupes appelés C composés du reste de chaque groupe de brassage du niveau 2
- **Entente :** Une équipe engagée en critérium peut être un groupement féminin formé de 2 clubs au maximum.
- **Les joueuses :**
 - Au maximum 4 joueuses U18 F peuvent participer à la rencontre.
 - Trois joueuses maximum licenciées U17 F peuvent pratiquer en Seniors comme défini à l'article 73 des règlements généraux, sous réserve d'obtenir un certificat médical (qui devra être approuvé par la Commission Régionale médicale) délivrée par un médecin fédéral ou agréé par la Commission Régionale Médicale, ainsi qu'une autorisation parentale. Ces joueuses peuvent pratiquer en Seniors dans les compétitions de District.
 - Interdiction de faire jouer des joueuses U16 F : Par décision du Comité de Direction de la LFHF, les joueuses de catégories U16F ne sont pas autorisées à participer aux rencontres officielles de catégorie Seniors féminines organisées par le District Somme de football.
 - Interdiction de faire jouer des joueuses U15 F.
 - Mutations : 4 joueuses mutations dont une 1 hors période sont autorisées à participer à la rencontre du weekend.

NOTA : le droit au joueur muté supplémentaire dans l'équipe de son choix si un club engage une équipe senior féminine à 11 ne s'applique pas au Foot à 8 Féminin.

- Participation des joueuses :

Lorsque le club possède une équipe à 11 engagée en District ou en Ligue, celle-ci sera considérée comme équipe supérieure.

Il sera donc fait application de la réglementation suivante pour la participation en équipe inférieure :

a/ Si l'équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Aucune joueuse ayant participé au dernier match officiel en équipe supérieure n'est autorisée à figurer sur la feuille de match.

L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la LFHF.

- Les rencontres :

- Coup d'envoi à 10 H 30 le dimanche.
- Les matchs sont de 2 x 40 minutes.
- Utilisation de la FMI

LOIS DU JEU :

- Composition des équipes : 8 joueuses dont une gardienne de but, et de quatre remplaçantes au maximum. Si une équipe est réduite à moins de 7 joueuses, le match est arrêté.
- Le terrain de jeu : un demi-terrain, le hors-jeu se situe à la ligne médiane
- Gardienne de but : Le dégagement au pied n'est pas autorisé, sinon un coup franc indirect sera exécuté perpendiculairement à la ligne des 13 m, mur autorisé.
La gardienne ne peut prendre à la main une passe en retrait d'une partenaire sinon un coup de franc indirect sera exécuté perpendiculairement à la ligne des 13 m, mur autorisé
- Arbitrage : Les rencontres sont arbitrées par un membre licencié du club recevant. Les arbitres assistants signalent simplement les ballons ayant entièrement franchi la ligne de touche ou sortie de but et quand une joueuse est hors-jeu.
- Sur coup franc direct ou indirect, la distance à respecter par l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 m au lieu de 9,15 m.
- L'arrêt de jeu est nécessaire lors des remplacements.
- La surface de réparation sera de 26 m x 13 m (matérialisé par plots ou jalons ou marquage)
- Le point du coup de pied de réparation (pénalty) est à 9 mètres de la ligne de but.
- Hors-jeu à la ligne médiane
- **Coup d'envoi :** interdit de marquer directement sur l'engagement, adversaires à 6 m
- Tacle interdit

FORFAIT :

Une équipe présentant moins de 7 joueuses est déclarée forfait.

Quatre forfaits d'une équipe entraînent son forfait général.

LA FMI :

La FMI est obligatoire.

Elle est transmise par le club recevant, et doit parvenir au district le soir même de la rencontre.

En cas de feuille de match papier, celle-ci est à transmettre par mail au plus tard le lendemain à 14h00.

Les cas non prévus dans le présent règlement sont examinés par la commission compétente et, en dernier ressort, par le Comité Directeur.